

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#32
JANVIER
2019

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08

DOSSIER

À chacun son bâtiment !
La gestion des bâtiments :
une mission de logistique complexe

p.13

D'HIER À AUJOURD'HUI : Des friches à l'occupation temporaire

p.14

EN ACTION : « Déléguer oui, mais sans perdre le contrôle »



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr/lpm

GRANDLYON
la métropole

#32
JANVIER
2019**À chacun son bâtiment**

La DPMG gère et construit les bâtiments de la Métropole comme par exemple la pouponnière de l'IDEF. Tout a été pensé en fonction des futurs occupants, comme en témoigne ce bloc sanitaire où les robinets ont pris un petit air ludique.

03

LA DATA DU MOIS

L'an 1 du télétravail à la Métropole

04

ACTUS

Actualités et agenda de janvier 2019

08

DOSSIER

À chacun son bâtiment !
La gestion des bâtiments : une mission de logistique complexe

13

D'HIER À AUJOURD'HUI

Des friches à l'occupation temporaire

14

EN ACTION

« Déléguer oui, mais sans perdre le contrôle »

16

REGARDS CROISÉS

Coordinateurs territoriaux : artisans du dialogue entre la Métropole et les communes

18

POINT D'INTERROGATION

La charte des usages numériques, c'est quoi ?

19

EN PERSONNE

Développeur urbain, un référent pour faciliter les échanges entre les maires et la Métropole

20

C'EST PRATIQUE

Produits ménagers : danger !

21

LES ASSOS

22

EXPRESSIONS SYNDICALES

24

TEMPS FORTS

CONTRIBUTEURS

**Direction Prospective et dialogue public**

Camille Pantano

Délégation Développement solidaire et habitat

Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV**Communication eau**

Laure-Anne De Biasi

Blandine Lubineau

Communication développement

Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté

Cécile Bracco

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

Direction de la Culture

Michèle Dempuré

DINSI

Amandine Bourgeois

Direction Patrimoine et moyens généraux

Aurélié Giron

Direction Attractivité et relations internationales

Marie-Astrid Biatrix

Service Documentation

Cécile Lardet

Direction Finances

Geneviève Vazette

Direction Ressources humaines

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

vriffault@grandlyon.com

cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier / Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast / Eric Soudan

Illustrations :

- Portrait : Erika/ESAT Image-Arts graphiques

- BD : ESAT Image-Arts graphiques

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



L'AN 1 DU TÉLÉTRAVAIL à la Métropole

le profil des agents



les types de métiers



« LA CLOCHE DE LA DOC SONNE » : JE PRÉPARE UN CONCOURS



Service commun de
documentation

Vous préparez un concours et vous avez besoin de suivre l'actualité territoriale ? Le portail documentaire (sur Comète) propose de nombreuses ressources et il existe plusieurs façons d'être alerté sur ces ressources.

Vous voulez vous tenir au courant, pendant quelques mois, de l'actualité territoriale concernant les changements institutionnels, les finances publiques, les ressources

humaines ? Notre conseil : abonnez-vous à l' « Édition générale », newsletter bimensuelle qui vous permet de suivre cette actualité. Pour les options liées à votre concours, vous avez besoin de suivre une actualité plus spécialisée ? Notre conseil est de sélectionner une ou plusieurs pages « Actualité thématique » parmi les 14 proposées et de vous créer une alerte thématique. Pour cela, choisissez la ou les

thématiques qui vous intéressent et dans la rubrique « Derniers articles sélectionnés », cliquez sur le bouton « Tout voir ». Une page s'affiche avec les Résultats de la recherche et vous pouvez vous abonner à cette recherche en cliquant sur l'icône en forme de cloche (en haut et à droite). Vous serez alerté, par mail, des articles de la thématique. Pour d'autres ressources, n'hésitez pas à contacter l'équipe de documentation.

CADASTRE SOLAIRE



La Métropole de Lyon a mis un point un cadastre solaire : cet outil permet d'identifier le potentiel de production d'électricité et de chaleur solaire des toits de notre territoire.

Le cadastre solaire indique le rayonnement solaire reçu par une toiture ainsi que le potentiel de production d'énergie solaire d'un bâtiment. Le cadastre solaire s'adresse aux professionnels (opérateur immobilier, bailleur, industriel, fabricant de matériel photovoltaïque), aux collectivités et aux particuliers.

Il permet de déterminer la viabilité d'un projet de production solaire photovoltaïque ou thermique. Il suffit d'entrer l'adresse du bâtiment concerné pour obtenir gratuitement les informations sur le potentiel de production d'énergie solaire de votre toit. Les données sont produites par la Métropole de Lyon en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon.

Au passage, saviez-vous que l'ensoleillement de la métropole lyonnaise est le même que celui de Pau, Bordeaux ou Toulouse ?

NOUVEAU COMÈTE

Objectif comète * L'INTRANET DE LA MÉTROPOLE



Comète a ouvert ses nouveaux écrans dans la dernière ligne droite de l'année 2018. À découvrir et parcourir sans modération !

NOUVEL OUTIL DE PILOTAGE FÉDÉRAL POUR LES PROJETS DE LA MÉTROPOLE

Après plus de deux ans et demi de travail conduit transversalement par l'équipe projet constituée de la Direction des finances, de la DUCV, de la DINSI et des référents métier de chaque direction/délégation, le nouvel outil fédéral de pilotage des projets (OPPM)* a été mis à la disposition de ses utilisateurs. Plus de 600 personnes identifiées comme acteurs de la conduite de projet ont été initiées aux fondamentaux de l'outil et 400 d'entre elles ont suivi une formation pratique à la saisie.

*Outil de pilotage des projets de la Métropole

VERRE CONTRE CANCER



Grâce à la collecte du verre sur l'année 2017, la Métropole a remis un chèque de 90 547 euros à la ligue contre le cancer. La quantité de verre collectée dans les 2 566 silos répartis sur tout le territoire métropolitain est de 29 688 tonnes (soit +2,1% qu'en 2016).

Les assises de la solidarité de la Métropole de Lyon : 14 février 2019

Le Projet Métropolitain des Solidarités, voté le 6 novembre 2017, définit le cadre stratégique de la Métropole en matière de politique, sociales et médico-sociales de 2017 à 2022. Issu d'une très large concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et les élus, ce projet regroupe ainsi 80 actions prioritaires marquées par une approche d'innovation sociale transversale aux cinq champs d'intervention de la Métropole : Prévention et Protection de l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile, Personnes âgées et Personnes en situation de handicap, Santé publique et Développement social.

Un an après le vote du Projet Métropolitain des Solidarités (PMS), les assises de la solidarité seront l'opportunité d'offrir un cadre de rencontres et de réflexions partagées autour des politiques de solidarité métropolitaines et de présenter les premiers travaux engagés. Cet événement fédérateur, qui sera désormais organisé tous les 2 ans, associera l'ensemble des acteurs de solidarité issu de la sphère publique, privée ou représentants de la société civile.



Conçues comme un espace de dialogue et d'échanges, les assises de la solidarité permettront de débattre des grands enjeux sociétaux mais aussi de mettre en valeur les actions solidaires remarquables portées par la Métropole et ses partenaires. Ce temps fort d'une journée aura l'ambition de donner à voir et à entendre le chemin parcouru dans le domaine social et médico-social, en réservant une large place aux initiatives locales et aux actions partenariales de proximité. Trois conférences ponctueront cette journée et tenteront de définir l'évolution des solidarités et les nouvelles façons de tisser le lien social.

Seront notamment abordées les innovations en devenir au sein

des politiques sociales, comme l'adaptation de la Métropole de Lyon au vieillissement et à la dépendance à l'horizon 2050. Douze tables rondes, réparties sur la journée, rassembleront les acteurs concernés pour réfléchir sur les thématiques de prévention, d'accompagnement et d'inclusion des plus fragiles.

En fil conducteur de ces assises, un parcours de stands valorisera les initiatives territoriales innovantes que chacun pourra découvrir librement.

Cette manifestation à destination des agents de la Métropole, partenaires et élus de la Métropole et des communes se tiendra à l'hôtel de la Métropole, à la maison du projet Part-Dieu, rue Garibaldi, et à l'agence d'urbanisme.

LA FIBRE OPTIQUE DÉPLOYÉE

Pour accélérer la transition numérique de son économie, la Métropole de Lyon déploie, dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la société Covage, son réseau fibre optique « la fibre Grand Lyon ».

Ce réseau de 1000 km de fibre répond aux besoins spécifiques de connectivité très haut débit des professionnels : ultra hauts débits symétriques et garantis, délais de raccordement très courts, taux de disponibilité proche de 100 %, tarifs compétitifs, etc.

Le déploiement est aujourd'hui en

cours d'achèvement. Toutes les zones d'activités, les principaux immeubles d'entreprises et sites publics sont desservis.

Le réseau couvre 98% des établissements de 6 salariés et plus et compte plus de 1500 établissements d'ores et déjà raccordés. Le réseau « la fibre Grand Lyon » vient ainsi renforcer l'attractivité et l'aménagement numérique du territoire métropolitain.

→ Toutes les informations sur : lafibre.grandlyon.com



NOUVELLE EXPO À LA DOC'

Jusqu'au 26 février, à l'espace de documentation, découvrez la série Post-Carbone, lithographies de Rémi De Chiara, qui nous invite à réinterroger notre perception de la matière et notre rapport au temps, ainsi que les œuvres de Lucy Watts, qui traduisent un humour pince-sans-rire et parlent de la société contemporaine.

ZÉRO PHYTO', NOUVELLE ÉTAPE POUR LES JARDINIERS AMATEURS

Pour des enjeux environnementaux et de santé publique, depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités sont soumises à la Loi Labbé.

Cette dernière leur interdit l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics ouverts et accessibles aux riverains.

Dans le même temps, la vente en libre-service aux utilisateurs non professionnels a été interdite.

Au 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé entre en application pour les jardiniers amateurs.

La vente, l'usage et la détention de ces mêmes produits sont maintenant interdits pour les particuliers.

Il est question désormais de jardiner autrement et de comprendre l'écosystème qui nous entoure :

- en misant sur la diversité du vivant :
 - par des plantations diversifiées et mellifères,
 - en accueillant les oiseaux et les insectes auxiliaires du jardin dans des abris (nichoirs, tas de bois et de pierre)

- en adoptant des méthodes alternatives (paillage, plantes couvre-sol, purins)

Quant aux emballages de produits phytosanitaires et leurs résidus, périmés ou non, à usage des particuliers, ils sont à déposer dans les déchèteries de la métropole dans la limite de 8 kg par apport et par jour.

L'éco-organisme ECO-DDS organise régulièrement des journées de collecte ponctuelles en partenariat avec les grandes surfaces de bricolage.

➔ Plus d'info sur www.ecodds.com



Campagne d'information sur les risques industriels majeurs 2018

Hélène De Solère,
chargée de mission écologie,
explique le contexte de cette
campagne

« Notre territoire compte 33
établissements pour lesquels

un accident grave aurait des impacts à l'extérieur du site sur les populations, les infrastructures, les biens ou/et l'environnement. Pour chacun des établissements concernés, le Préfet fait établir un plan de secours appelé : Plan particulier d'intervention (PPI). Les industriels ont l'obligation d'informer tous les 5 ans l'ensemble des populations résidant ou travaillant à l'intérieur de ces périmètres sur les risques auxquels ils sont exposés ainsi que sur les consignes à adopter en cas d'alerte.

Sur notre territoire, 43 communes sont concernées, ce qui représente 1 273 000 habitants auxquels il convient d'ajouter de nombreux salariés et acteurs économiques. La campagne d'information a débuté officiellement le 14 novembre 2018 par une conférence de presse en préfecture en présence du

vice-président en charge de la prévention des risques majeurs de la Métropole. Les actions de cette campagne se dérouleront durant les 5 années à venir.

Les agents métropolitains qui travaillent à proximité des sites à risques sont régulièrement sensibilisés aux bons comportements en cas d'alerte par les préventeurs : que ce soit lors de l'accueil sécurité ou encore lors de quart d'heure sécurité spécifiques.

Nous travaillons aussi bien sûr avec le réseau des préventeurs animé par le service d'Etienne Charvet pour qu'un maximum d'agents de la Métropole soient informés des bons réflexes en cas d'accident industriel majeur ».

➔ Plus de détails sur la campagne et sur la conduite à tenir en cas d'alerte :
<http://www.lesbonsreflexes.com/> et
<https://www.facebook.com/bonsreflexes>



Visioconférence, une nouvelle façon de travailler en équipe



Depuis la fin du mois de septembre, à la Métropole, on peut communiquer par visioconférence au moyen de l'application Tixéo. Ainsi, on peut désormais partager l'ensemble de son bureau, un document ou une application depuis un PC ou un smartphone. Certifiée par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), cette application garantit la confidentialité des échanges.

La visioconférence permet de limiter les déplacements, que ce soit pour participer à des réunions internes avec d'autres agents de la Métropole, pour assister aux instances de projets menés avec des partenaires extérieurs, pour avoir des démonstrations de solutions de fournisseurs potentiels ou encore faire du benchmarking avec d'autres collectivités. Elle permettra aussi aux agents retenus dans l'expérimentation

télétravail de rester proches de leur collectif de travail. Parfaitement adaptée pour réunir plusieurs personnes, internes ou externes à la Métropole, situées sur plusieurs sites, elle tire pleinement parti de l'évolution du débit internet renforcé par la DINSI l'été dernier pour offrir un son et une image de bonne qualité. Cinquante-cinq réunions se sont déjà tenues en visio et les retours sont très prometteurs.

PARTICIPATION EMPLOYEUR À UN CONTRAT SANTÉ LABELLISÉ : CONTRÔLE ANNUEL

Pour bénéficier d'une participation de la Métropole à leur contrat santé, les agents doivent souscrire à un contrat labellisé. La cotisation est prélevée sur leur compte bancaire personnel. Participation de 16 euros par mois pour un contrat individuel ou de 30 euros par mois pour une famille (2 personnes et au-delà). Le montant est versé mensuellement sur leur bulletin de paie. Pour obtenir la liste des contrats labellisés

rendez-vous sur le site : www.collectivites-locales.gouv.fr/protection-sociale-complementaire Dans le cadre du contrôle annuel, les agents doivent transmettre à leur antenne de gestion, relai RH (qui transmet à leur SRH) l'attestation de labellisation reçue au titre de l'année 2019, au plus tard le 8 février 2019. À défaut, la participation de l'employeur ne sera plus versée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

TEMPS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS 04 DÉCEMBRE 2018



DUCV	eau et déchets	Faresse Ali Mehidi
DUCV	SRH voirie	Estelle Aubertin
DSHE	DPPE	Anaïs Bapaume
DSHE	MDM Saint Fons	Najah Ben Redjeb
DEES	DIE	Nathalie Berne
DR	DG	Véronique Bertrand
DR	DRTU	Irène Bonnet-Gonnet
DSHE	MDM Lyon 9	Anissa Bourri
DUCV	SRH EAU	Mickael Corzani
DUCV	Voirie/TSU	Quentin Debize
DSHE	SRH	Nesrine Djebari
DUCV	eau et déchets	Moustafa Djemai
DSHE	MDM Lyon 3	Alexandre De Santis
DUCV	eau et déchets	Denis Gonzalves
DUCV	Voirie Végétal Nettoyement	Nolwenn Juhel
DUCV	Dev Urbain	Géraldine Mainguin
DEES	DAEI	Léonie Marion
DSHE	MDM Lyon 8	Laurène Monterrat
DUCV	SRH voirie	Sophie Morais
DUCV	Voirie/TSU	Cyril Palomino
DSHE	MDM Lyon 3	Pauline Perrier Topi
DEES	DCVA	Soraya Pineau
DUCV	SRH voirie	Anissa Sabri
DSHE	MDM d'Ecully	Christophe Servigne
DSHE	DVAD	Cécile Sully
DUCV	eau et déchets	Souleymane Sy
DEES	DINSI/DASIM	Jean-Philippe Wurm

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : NOUVEAUX REPRÉSENTANTS ÉLUS

Temps fort de la collectivité, les élections des représentants du personnel pour la Fonction publique territoriale et hospitalière (IDEF) se sont déroulées avec une satisfaction partagée de toutes les parties le jeudi 6 décembre, ce sont environ 45 % des agents (soit 3700 personnes) qui ont voté à l'urne ou par correspondance. Elles ont mobilisé tous les services transversaux de la Métropole et plus particulièrement la délégation Ressource : près de 200 agents ont été mobilisés pour le jour J, sur 7 sites de la Métropole et 43 bureaux de vote.



✂️ Résultats disponibles sur Comète

ÉDITO



HERVÉ RENUCCI,
Directeur DPMG

La direction du patrimoine et moyens généraux (DPMG) est une direction ressources au service des autres directions. Ses missions sont à la fois opérationnelles dans le domaine de la construction et de la maintenance des bâtiments, mais aussi de gestion du patrimoine métropolitain et de service dans les domaines de la logistique et des moyens généraux.

Elle participe activement aux différentes politiques publiques de la Métropole, que ce soit pour le rayonnement de l'agglomération, son développement économique, les services à la population ou la politique éducative, en apportant son concours et ses services aux différents acteurs internes en charge de ces sujets.

Elle intervient de manière transversale comme direction support, dans ses domaines de compétences. C'est une direction technique, avec un fort pouvoir d'expertise, qui agit au quotidien avec plus de 80 métiers, au service de plus grand nombre.

À CHACUN LA GESTION DES UNE MISSION DE

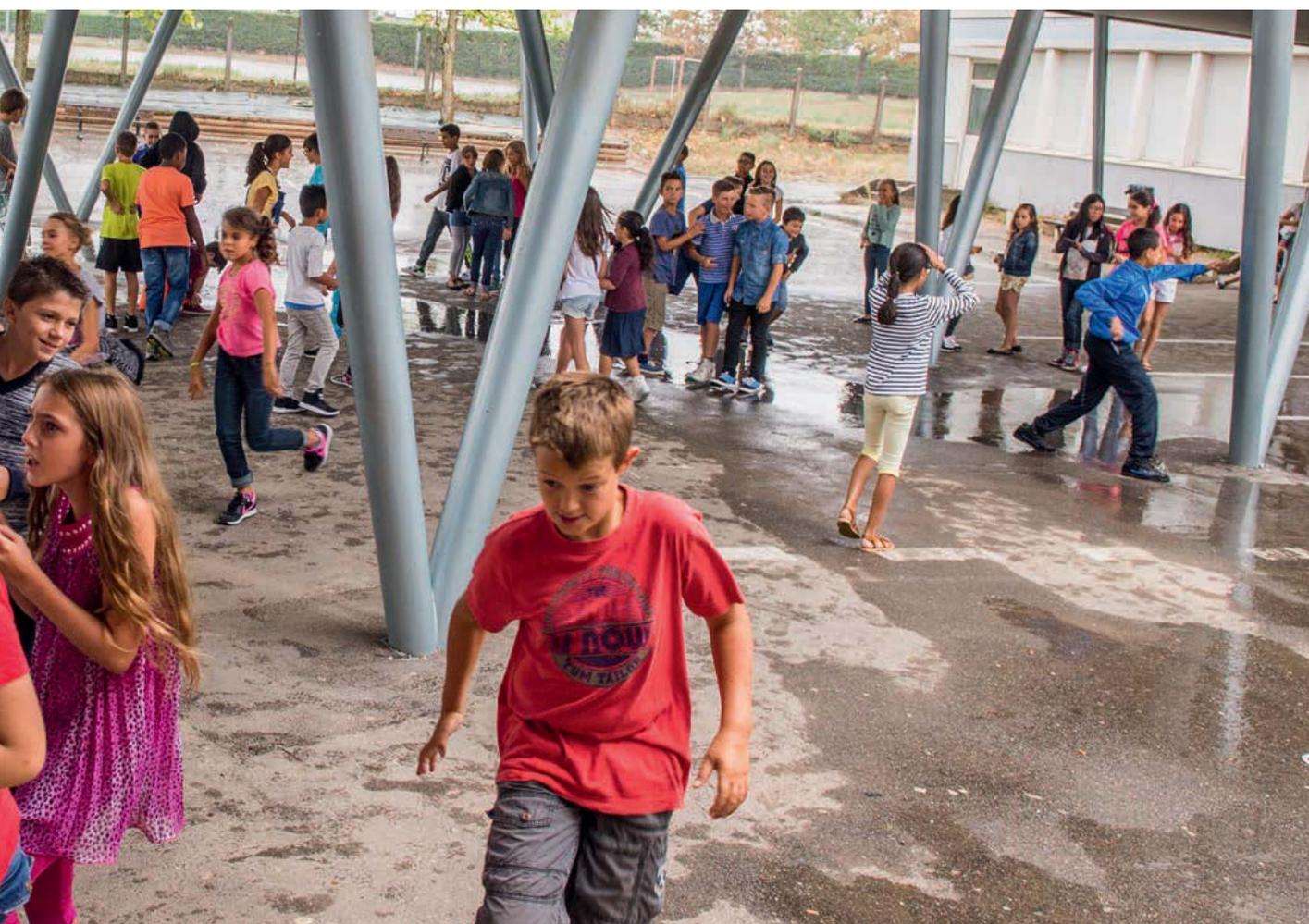


CONSTRUIRE, RESTRUCTURER, DÉMOLIR ET DÉPOLLUER

Les services des Études et de la Construction ont pour missions essentielles d'assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, et éventuellement les études préalables d'aide à la décision voire la maîtrise d'œuvre, de tous les projets de construction, de réhabilitation, de démolition concernant le patrimoine bâti de la Métropole. « Nous gérons un portefeuille d'une centaine d'opérations actives de constructions, s'échelonnant de 6 M€ à 51.6 M€, pour un montant total de 470 M€ » précise Christophe Bousigues, directeur adjoint en charge des constructions et de l'Énergie. « Un peu plus de la moitié de notre activité concerne les collèges et un bon quart, le développement économique »

SON BÂTIMENT !

BÂTIMENTS : LOGISTIQUE COMPLEXE



LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (CIRC)

Cette construction de 11 300 m² permettra au CIRC de disposer d'un nouveau siège fonctionnel et emblématique. Ce bâtiment comportera des laboratoires, des bureaux de recherche, une bio banque de tissus, des bureaux administratifs, des locaux de service (cafétéria, cabinet médical, salle de sports...) et de logistique et des locaux de communication (auditorium, salles de conférences, bibliothèque).

Ce bâtiment dont le coût de construction est fixé à 51,6 M€ TDC, sera réalisé par un groupement de conception-réalisation. Les travaux débuteront en 2019, pour une durée de 27 mois.



© DEMATHIEU BARD - ART & BUILD ARCHITECTES - UNANIME LYON ARCHITECTES - WSP - INDIGGO

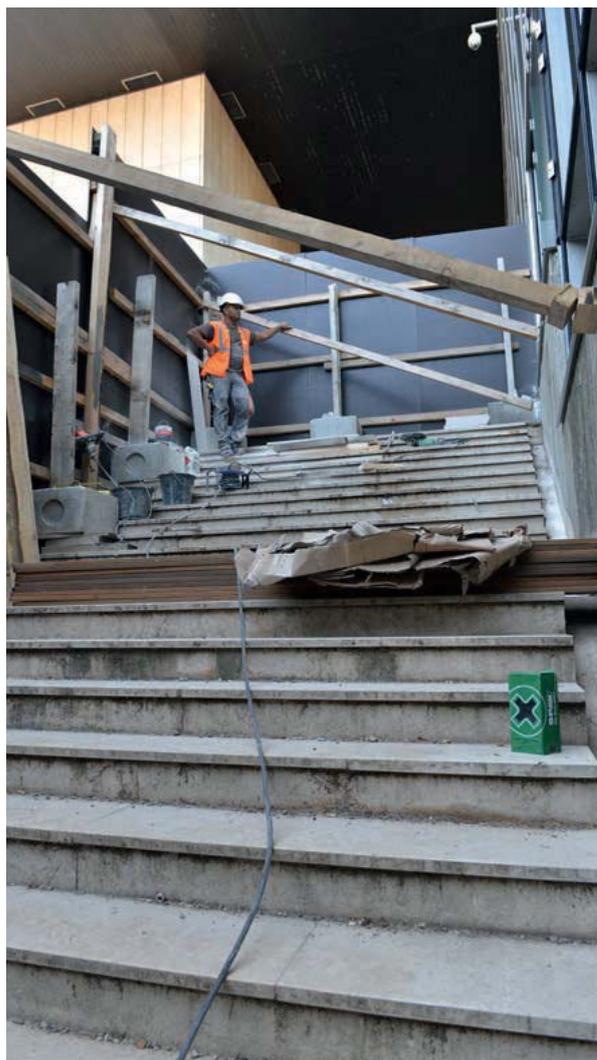
COLLÈGE ALICE GUY (LYON 8)

Ce collège, conçu (en maîtrise d'œuvre interne) et construit en 18 mois, a été réalisé à partir de modules métalliques pour un budget de 14 M€ TTC.

Ce bâtiment de 5 191 m² sur 4 niveaux est constitué par un assemblage de 219 modules en ossature tridimensionnelle en acier avec une dalle béton de 6 cm intégrée dans l'épaisseur de l'acier.



Travaux d'adaptation de l'Hôtel de la Métropole au handicap



LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Outre l'achat des fluides et des énergies nécessaires au bon fonctionnement et au bon confort d'usage des bâtiments de la Métropole, le service Énergie propose et pilote la politique de rationalisation énergétique sur le patrimoine bâti métropolitain.

UN NOUVEAU SERVICE POUR GÉRER LES COLLÈGES

Le service Maintenance des Collèges a été créé le 1^{er} juillet 2017 au sein de la direction adjointe Patrimoine et Maintenance suite à la mise en œuvre du projet de service de la DPMG.

Il est en charge de la gestion bâtiminaire des 75 collèges publics installés sur le territoire métropolitain. L'un des objectifs est de programmer les actions relevant des gros

entretiens de maintenance et le renouvellement des équipements en les inscrivant dans un plan pluriannuel de gestion.



Didier Imbert, responsable service maintenance des collèges

LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE MAINTENANCE DES COLLÈGES

Plus de **1500** opérations de gros entretien et renouvellement et de maintenance corrective réalisées en 2017.

Travaux fonctionnement 2018 : **3 230 000 €**

Travaux Investissement 2018 : **9 000 000 €**

LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS MÉTROPOLITAINS

Ce service a pour mission d'assurer la maintenance préventive et curative, les travaux de gros entretiens et de réparations de l'ensemble des bâtiments occupés par des agents

métropolitains, qu'ils soient la propriété ou non de la Métropole. Il assure également les missions d'exploitation et de sécurité sur certains sites recevant du public,

tel que le Centre d'Échanges de Lyon Perrache (CELP), l'Hôtel de Métropole (HDM) et l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF).

CATHERINE ROGER, RESPONSABLE DE L'UNITÉ BÂTIMENTS TERTIAIRES CENTRAUX

« Notre parc bâtiminaire est constitué de divers sites : Halles Borie, Quatuor, Dugoujon, Aile Molière, Clip, Grand-Angle, M+M, Gemel-lyon, le Triangle, Porte Sud. Nous pouvons être propriétaires, copropriétaires ou locataires de ces sites occupés par des agents du Grand Lyon. Notre métier est d'assurer, quotidiennement, à nos occupants un niveau de sécurité et de confort défini dans les bâtiments dont nous avons la responsabilité. Pour y parvenir, nous travaillons conjointement avec des régies immobilières qui sont les représentants des propriétaires ou des copropriétaires, des entreprises et du Centre Technique de Maintenance.

Pour partie, nous recevons les demandes des occupants (problèmes de plomberie, éclairage, chauffage, ...) via un logiciel ap-

pelé GIMA qui nous permet de suivre les demandes des utilisateurs et d'émettre des bons de commandes pour les entreprises.

Pour les bâtiments dont nous sommes locataires, notre travail auprès des régies immobilières est de contrôler que les demandes d'intervention sont bien prises en charge.

À la prise à bail de nouveaux bâtiments ou lors des mouvements de personnels, nous planifions et organisons également les travaux d'aménagement dans les bâtiments. Il s'agit, pour nous, de cloisonner, décroisonner les espaces mais ces opérations vont bien plus loin puisqu'il faut pour cela travailler sur la répartition du chauffage/ climatisation, la ventilation, les raccords de sols, l'indépendance des équipements d'éclairage, les réseaux informatiques ».

LES CHIFFRES CLÉS DE L'UNITÉ MDM ET AUTRES BÂTIMENTS

360

bâiments sur le périmètre : Maisons de la Métropole pour les Solidarités sur le territoire de la ville de Lyon, Maisons de la Métropole, bâtiments des services urbains, déchèteries, aires d'accueil des gens du voyage, terrains familiaux, musée Lugdunum, parc de Parilly, Parc de Lacroix-Laval.

53 ascenseurs,

260 portes et portails,

2 485 extincteurs,

308 trappes de désenfumage

LE SERVICE PATRIMOINE IMMOBILIER PORTE D'ENTRÉE DES BIENS IMMOBILIERS DE LA MÉTROPOLE

Le service Patrimoine immobilier est chargé de la gestion des biens immobiliers qui lui sont confiés dès leur acquisition et qui rentre dans le patrimoine privé de la Métropole. Il s'agit de tout bien immobilier, construit ou non construit, correspondant à un titre de propriété, identifié par un acte notarial et qui est non affecté à un service ou au domaine public.

À court terme il s'agit de mettre en sécurité le bien, d'en assurer le gardiennage et, le cas échéant, de gérer l'occupant.

À moyen et long terme, la gestion patrimoniale se traduit par la maintenance curative et préventive, la définition d'un programme pluriannuel et la valorisation du bien.

Ce service comprend l'unité gestion patrimoniale, les unités

Gestion Technique opérationnelle et l'unité gestion locative.

Le service gère également les prises à bail des biens affectés, ce qui représente plusieurs centaines de biens immobiliers, répartis sur l'ensemble du territoire qui sont occupés ou exploités par les services de la Métropole.

Le service est aussi l'interlocuteur des directions utilisatrices pour traiter leurs problématiques immobilières.

Patrimoine Privé :

**450 000 m² bâti et
10 000 000 m² non bâti**

Patrimoine Affecté à l'usage des services Métropolitains :

**875 000 m² bâti
(dont 530 000 m² de surface
des collèges)**



Pascal Poncet, responsable service construction

SCHÉMA DIRECTEUR : LA MÉTROPOLE AFFICHE SA STRATÉGIE PATRIMONIALE

La réalisation d'un schéma directeur pour la stratégie patrimoniale a été rendu nécessaire par deux événements. D'une part, la création de la Métropole en 2015 qui a entraîné un accroissement important du patrimoine à gérer pour répondre aux missions de cette collectivité nouvelle. D'autre part, l'évolution de l'organisation de la Métropole, notamment au niveau des territoires.

Ce schéma directeur s'inscrit dans un contexte généralisé de maîtrise des budgets et de marge de manœuvre.

L'objectif de ce document est donc de définir les grandes lignes de la stratégie patrimoniale de la Métropole pour les prochaines années et de fixer ainsi les orientations pour l'ensemble des acteurs intervenant sur le parc immobilier de la collectivité.

Déterminer une stratégie immobilière passe par le recueil des besoins « métiers » en essayant d'anticiper au mieux leurs évolutions afin de prendre en compte les cycles longs de l'immobilier. En effet, l'évolution des services doit intégrer la dimension immobilière pouvant nécessiter un délai plus long que celui de la mise en œuvre du projet de service. Une situation d'hébergement provisoire peut alors être nécessaire. Le délai de réalisation d'une opération de grande envergure est d'environ 7 ans, de la première expression du besoin à la réception des travaux en passant par l'acquisition foncière, les études de programmation et celles de maîtrise d'œuvre.

Le schéma directeur définit donc les orientations qui permettront d'engager les actions nécessaires à la bonne conservation du patrimoine, à l'amélioration de son adéquation avec les besoins des directions, et à l'amélioration des performances.

L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



Amélie Collet, chef de projet accessibilité des bâtiments de la métropole

La loi handicap du 11 février 2005 a posé le principe de l'accessibilité pour tous de la chaîne de déplacement. Cette même loi a donné une échéance de 10 ans pour mettre en accessibilité tous les établissements recevant du public (ERP), soit avant le 1^{er} janvier 2015.

Constatant que cette échéance était intenable, l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a créé l'Agenda d'Accessibilité Programmée dit Ad'AP.

L'Ad'AP engage désormais chaque propriétaire ou exploitant sur une échéance de mise en accessibilité de tout établissement recevant du public (ERP). La date limite va de 3 ans (soit 2018) pour les établissements isolés, à 9 ans pour les patrimoines complexes (soit 2024).

« L'Ad'AP de la Métropole de Lyon a été approuvé par le Conseil de Métropole le 21 septembre 2015 et par la Préfecture du Rhône le 5 janvier 2016.

Il porte sur un patrimoine complexe de 337 ERP, avec une échéance maximale fixée à 2024 », explique Amélie Collet, chef de projet accessibilité des bâtiments de la Métropole. Cela concerne notamment les collèges, les maisons de la métropole, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, le musée Lugdunum, l'Hôtel de Métropole, le centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Chaque établissement a fait l'objet d'une programmation, avec l'attribution de moyens humains et financiers, pour conduire les études et les travaux de mise en accessibilité. L'une des réalisations récentes est l'ascenseur de l'Hôtel de la Métropole qui permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder de la rue Paul Bert à l'accueil de l'Hôtel de Métropole.

EN COUVERTURE, AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'IDEF

Livré en juillet 2017, la construction de la nouvelle pouponnière de l'IDEF comprenait un bâtiment de 2 800 m² pour accueillir 45 berceaux pour la pouponnière et 24 berceaux pour la crèche, ainsi que des locaux techniques et 6 logements de fonction.



DES FRICHES À L'OCCUPATION TEMPORAIRE

ou comment la Métropole s'appuie désormais sur son patrimoine pour expérimenter de nouvelles pratiques urbaines

Longtemps, l'immobilier figurant au patrimoine de la collectivité restait inoccupé dans l'attente de travaux de désamiantage ou de dépollution, d'une destruction, d'un projet de rénovation ou d'aménagement. Laissés en friche, ces terrains et bâtiments engendraient des frais en termes de gardiennage et de sécurisation. Quant au délaissement prolongé du site mis en jachère, cela dégradait parfois l'image du quartier. Or, nombreux étaient les porteurs de projet en recherche de locaux à prix modérés alors même que le dynamisme du territoire faisait augmenter les prix du foncier et de l'immobilier.

LE PATRIMOINE LEVIER PROMETTEUR DE NOS POLITIQUES

Prenant acte de la durée des projets urbains - entre dix et quinze ans -, le propriétaire qu'est la Métropole entend désormais utiliser son patrimoine pour développer l'action publique. La collectivité voit dans l'occupation temporaire une opportunité de stimuler les projets mixtes régénérant l'attractivité d'un quartier et répondant aux nouvelles attentes sociales, économiques ou culturelles : industries créatives, économie circulaire, économie sociale et solidaire, loisirs, etc. Via la mise à disposition à un tiers et pour une durée déterminée d'un bien - immobilier ou foncier -, elle s'emploie à optimiser l'usage de ce dernier, tout en vivifiant le tissu local. C'est ainsi que le site des anciennes usines Fagor Brandt à Gerland, accueille depuis 2017 les Nuits sonores. De même, c'est dans le bâtiment de la Halle Debourg que s'est tenu l'année dernière le spectacle Les Naufragés lors des Nuits de Fourvière. « Ces occupations temporaires connectent des espaces sans personne à des personnes sans espace. Véritables chantiers



Friche Usines Fagor Brandt



Occupation temporaire des usines Fagor Brandt

laboratoires, elles expérimentent, au sein de lieux diversifiés, les mixités d'usages et de fonctions. Mais, surtout, elles viennent en appui à notre action comme c'est par exemple le cas avec les projets d'innovation sociale à L'Autre Soie sur Villeurbanne, l'accueil d'activités économiques à la Duchère ou encore la création d'un lieu récréatif sur le site de la Cimenterie à Albigny » indique Emilie Gerbaud, Cheffe de projet smart city à la délégation Économique, emploi et savoirs (DEES) qui coordonne en interne la démarche sur l'occupation temporaire ⁽¹⁾.

PERSPECTIVE D'UNE DÉMARCHE GLOBALE PÉRENNE

Fil rouge entre usages passés, actuels et à venir, l'occupation

temporaire est un premier pas vers des méthodes renouvelées de fabrique urbaine. Avec ces démarches « transitoires » accompagnant le temps long des projets, la Métropole saisit l'opportunité de préfigurer d'autres façons de vivre, habiter et travailler sur le territoire. Un défi d'ampleur, qui favorise également l'acceptabilité des projets, la gestion des temporalités et un regain d'attractivité pour ces sites.

⁽¹⁾ L'équipe pluridisciplinaire associe les directions de la Culture, du Patrimoine et moyens généraux, de l'Innovation et action économique et du Foncier et de la Maîtrise d'œuvre urbaine.

➔ Pour aller plus loin : le livret « Quelques références urbanisme transitoire » et un film dédié sont consultables sur urbalyon.org, le site de l'agence d'urbanisme métropolitaine.

« DÉLÉGUER OUI, MAIS SANS PERDRE LE CONTRÔLE »



Équipe de la mission Mode de gestion et délégations de service public ; de gauche à droite. Premier rang : Kawtar El jerrari, Nicolas Rajaofetra, Guillaume François, Sandrine Bruez-Roux. Deuxième rang : Hélène Pas, Thibaut Coulichet, Olivier Arnold. Magali Bonnaure, absente

Pour mettre en œuvre ses politiques publiques, la Métropole peut opter pour la régie, déléguer certaines activités à des entreprises privées ou créer des structures spécifiques : Société Publique Locale (SPL), Société d'Économie Mixte (SEM), etc.... Au sein de la délégation Territoires et partenariat (DTP), la mission Modes de gestion et délégations de service public accompagne dans ce choix les directions opérationnelles. Dans le cas de contrats complexes de type délégation de service public (DSP) ou partenariat public-privé, elle pilote la procédure de mise en concurrence et de contractualisation. Présentation d'une entité d'intérêt général incontestable.

Au regard du contexte budgétaire actuel, les collectivités publiques doivent optimiser leurs ressources en adoptant le mode de gestion le plus adapté aux objectifs poursuivis. Lorsque le service est délégué, comme par exemple le très haut débit métropolitain ou l'eau potable, cela exige de négocier au mieux les contrats et d'organiser un contrôle rigoureux. C'est à cette fin qu'en 2016 a été créée la mission Modes de gestion et DSP (MGDSP). Au service des politiques publiques portées par les directions opérationnelles, elle a pour rôle d'améliorer la qualité des contrats et de contrôler leur bonne exécution.

ANTICIPATION ET MODE PROJET

Toute procédure s'étalant en moyenne sur plus de deux ans, l'anticipation s'impose. « Avant tout lancement de DSP, il nous faut préalablement déterminer le mode de gestion le plus pertinent. Via des études juridiques, financières ou encore opérationnelles, nous interrogeons les directions concernées sur la répartition des risques souhaitée entre collectivité et maître d'ouvrage, les modalités contractuelles voulues, et bien d'autres questions leur permettant une analyse fine de la prestation envisagée. Une fois le choix arrêté, débute la phase de pilotage des procédures de passation » explique Sandrine Bruez-Roux, chargée de mission pilotage de DSP. Afin de mutualiser les moyens et capitaliser les expériences, le mode projet piloté en central est privilégié. Il s'agit de désigner une équipe dédiée transversale pour chaque DSP. « A la direction opérationnelle concernée, le chef de projet de la mission associe d'autres expertises. Il peut s'agir de l'équipe de Nadir Dahmouche

(cf : encadré) à la direction Patrimoine et moyens généraux (DPMG), pour ce qui relève du domaine technique, ou bien de la direction Affaires juridiques et commande publique (DAJCP) quand un appui juridique interne est nécessaire. Parfois, compte tenu des enjeux financiers, techniques et juridiques au regard de l'intérêt général, nous sécurisons la procédure en recourant à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) », indique Olivier Arnold, directeur de la MGDPS.

NÉGOCIATEURS HORS PAIR

Chaque étape de la procédure - publicité, mise en concurrence, négociation, choix du délégataire, ... vise à améliorer la performance du service public. Cela se traduit par la détermination d'objectifs et de critères juridiques, techniques, financiers, environnementaux et sociaux à même d'assurer un rapport qualité/prix optimal. Les membres de chaque équipe projet, riches de leurs compétences spécifiques et complémentaires, se montrent des négociateurs hors pair, comme par exemple pour la DSP eau où il a été obtenu des tarifs en baisse de 20%

sur la facture d'eau potable des usagers.

GARDER LE CONTRÔLE

Si, pour le dictionnaire Larousse, déléguer signifie « confier un pouvoir à quelqu'un, le lui transmettre... », cette définition est un peu courte pour une DSP. « Le contrôle est le prolongement exigeant de toute bonne DSP. Loin de se limiter au respect des clauses du contrat, il suppose des enquêtes contractuelles de satisfaction client, des audits financiers, des visites techniques de site ; bref, tout un plan de suivi. Nous développons d'ailleurs de plus en plus ce contrôle. Par exemple, sur les parcs de stationnement, il a été instauré un programme de contrôle terrain mis en œuvre par la DPMG. Nous sommes confortés dans cette voie par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en charge du contrôle démocratique, mais aussi par les élus du Conseil de la Métropole, qui prennent acte chaque année des rapports annuels des délégataires » conclut Nicolas Rajaofetra, adjoint au directeur de la MGDSP.

NADIR DAHMOUCHE, RESPONSABLE DE L'UNITÉ APPUI TECHNIQUE AUX DSP AU SEIN DE LA DIRECTION-ADJOINTE DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ÉNERGIE À LA DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX.

« DÉLÉGUER NÉCESSITE DE FIXER DE BONS OBJECTIFS ET DE LES SUIVRE »

Quel champ de prestations déléguées recouvre votre activité ?

L'unité de quatre personnes dont j'ai la responsabilité intervient dans le domaine bâtementaire. Sur le plan technique, nous suivons les contrats relatifs à la Cité de la gastronomie, au Centre des Congrès, à la trentaine de parkings en DSP du territoire, au golf de Chassieu et aux cimetières métropolitains de Bron et de Rillieux-la-Pape.

Comment travaillez-vous avec la mission Mode de gestion et DSP ?

En complémentarité et en association. Nous sommes leur porte d'entrée concernant notre direction. Intégrée à l'équipe projet de chaque DSP lors de sa création,

mais aussi tout au long du contrat, l'unité apporte son expertise technique afin de négocier au mieux les conditions de délégation : objectifs pertinents, réponses aux besoins diversifiés...

Et en matière de contrôle ?

L'unité assure le suivi des actions techniques et réglementaires dues par les délégataires via la mise en place d'un dispositif rigoureux : mécanismes incitatifs, visites de terrain... Dans ce cadre, les parcs de stationnement constituent une thématique importante.

Qu'en est-il de votre collaboration avec la MGDPS ?

Chacun a son rôle bien défini. Par ailleurs, notre veille réglementaire continue nous permet d'être un



interlocuteur légitime et crédible pour faire respecter la conformité technique de notre patrimoine géré en DSP, et de challenger au mieux les délégataires en vue d'une amélioration des prestations et du service délivrés au public.

CHIFFRES CLEFS 2014-2018

16,5 ans :
durée moyenne
des DSP signées

10
procédures
abouties

3,5
milliards
d'euros
de contrats
suivés

Hausse de 35%
du nombre
de contrats
suivés

COORDINATEURS TERRITORIAUX : ARTISANS DU DIALOGUE ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES

En fin d'année, Anne Moignard, coordinatrice territoriale (secteur Est), et passionnée d'urbanisme, suivait François Nougé, chef d'équipe électromécanicien, dans les méandres de l'Hôtel de la Métropole. Ce mois-ci, François part à la découverte du métier d'Anne, dans les locaux de la voirie (VTPE) à Bron, juste avant une réunion de l'ensemble des acteurs référents métier qui travaillent sur le secteur qu'elle anime.



ANNE MOIGNARD,

Titulaire d'une maîtrise en droit public (Lyon III), Anne Moignard a travaillé de 1997 à 2017 au sein du SYMALIM, syndicat gérant le grand parc de Miribel-Jonage, puis du nouveau Syndicat Mixte de l'Île de Miribel-Jonage dont elle était directrice.

UNE NOUVELLE DIRECTION

« J'appartiens à la direction de la Relation aux territoires et aux usagers (DRTU), explique Anne Moignard, direction qui est née de la fusion de deux missions et de leurs équipes, et qui est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2018 : la mission Coordination territoriale (MCT) et la mission Pacte et contrats avec les communes.

La DRTU a pour objectif de renforcer et faire évoluer la relation aux territoires, composante essentielle de l'articulation Métropole/Communes, et de porter une démarche de prise en compte et d'amélioration de la relation aux usagers, en lien avec toutes les délégations de la Métropole. Cette direction compte 35 agents et est organisée autour de deux directions adjointes. Celle nommée « Service et projets supports », en charge de de la



gestion du centre d'information et de contact GRECO et de la conception et déploiement des procédures et outils nécessaires à la réalisation des missions de la DRTU, en interface avec les délégations, les services et les communes ; et la direction adjointe « Coordination territoriale et projet partenariaux », à laquelle je suis rattachée, en charge notamment de l'animation des instances de dialogue et de coopération entre la Métropole et les communes telles que les Conférences territoriales des maires (CTM), les Conférences territoriales des directeurs généraux, les réseaux professionnels territoriaux du RReT (Réseau Ressources et Territoires), en charge aussi du suivi des Contrats territoriaux conclus dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain.»



UN NOUVEAU MÉTIER

Le territoire métropolitain est divisé en neuf Conférences territoriales des maires ; celles-ci regroupent de deux à dix-sept communes, et échangent régulièrement avec les équipes de la Métropole (élus et services) sur ses politiques publiques, tant en phase d'élaboration que de mise en œuvre, ou sur des problématiques spécifiques à leur bassin de vie.

« Nous sommes cinq coordinateurs territoriaux pour couvrir le territoire de ces neuf conférences. Je suis responsable du secteur Est qui comprend deux conférences territoriales, Rhône Amont et Portes des Alpes, qui comprennent à elles deux huit communes soit plus de 210 000 habitants au total ».

UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT

« En quoi consiste ton activité ? », interroge François Nougé.

« Elle est très diversifiée. Tout d'abord, j'anime et coordonne le dialogue avec les territoires (communes, conférences territoriales, bassins de vie ...) et les partenaires.

Je suis également chargée de suivre la mise en œuvre des actions du pacte de cohérence métropolitain formalisées dans des contrats ».

« Le pacte de cohérence ? »

« Désormais, au début de chaque mandat, la conférence métropolitaine, qui réunit les 59 maires des communes de la Métropole, élabore et adopte un document cadre pour harmoniser l'action de ces collectivités, Métropole et communes, notamment en terme d'articulation des compétences respectives de chacune : c'est le pacte de cohérence métropolitain. Il précise, pour le mandat en cours, 21 actions de coopération possibles entre les communes et la Métropole. Chaque commune a ainsi choisi à la carte les coopérations qu'elle souhaitait voir se développer ou se renforcer sur son territoire ».

NOUVEAU DIALOGUE ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES

Anne Moignard poursuit :

« J'apporte aussi mon concours aux projets de rapprochement ou de coopération Métropole/communes ou entre communes elles-mêmes, en lien avec les réseaux professionnels territoriaux animés par Emmanuelle Gueugneau au sein de la DRTU. J'assure, en outre, un rôle de représentation de la métropole et d'interface avec les territoires sur l'ensemble des politiques publiques, souligne Anne. Le coordinateur territorial est en effet, pour les maires des communes, la porte d'entrée de

tous les services métropolitains non territorialisés comme par exemple le sport ou la culture. »

Depuis la mise en place de l'organisation territoriale de proximité en 2018 (voir Petit Métropolitain de Novembre, page 10), tous les mois et demi, je réunis les sept personnes en charge, sur mon territoire, du pilotage et du suivi en proximité des actions de la Métropole dans tous les domaines :

- le directeur de territoire qui supervise les services urbains,
- les trois directeurs des Maisons de la Métropole de mon secteur,
- deux développeurs économiques
- un développeur urbain

Le but de cette réunion est de coordonner nos actions pour apporter dans les meilleurs délais le bon niveau de réponse aux communes et, bien sûr, de partager les informations essentielles sur notre territoire commun d'intervention.

« L'expérience que tu as acquise quand tu étais directrice du SYMALIM, qui gère le parc de Miribel-Jonage, te sert-elle aujourd'hui ? », demande François. « Bien sûr ! Le parc s'étendant sur le territoire de onze communes, dont les 4 communes de la CTM Rhône-Amont, et regroupant en tout 17 collectivités adhérentes, dont la Métropole, j'ai à la fois une très bonne connaissance du territoire et aussi la pratique du dialogue partenarial entre collectivités. »

IMPRESSIONS

FRANÇOIS NOUGÉ :

« J'ai appris beaucoup de choses lors de cette entrevue avec Anne. Je n'imaginai pas qu'il y avait une telle structuration pour gérer le territoire métropolitain. Étant un ancien de l'ex communauté urbaine, je n'avais pas perçu certaines évolutions rendues nécessaires par la création de la Métropole ».

LA CHARTE DES USAGES NUMÉRIQUES,

C'EST QUOI ?

Installation d'ordinateurs au bureau, généralisation de l'accès internet, internet mobile... ces dernières décennies ont vu l'arrivée progressive puis massive des outils numériques dans le monde du travail. Les impacts sur nos manières de travailler ont été importants, souvent pour le meilleur et parfois avec des conséquences négatives sur la qualité de vie au travail. Il s'agit donc d'inventer de nouvelles formes de régulation : c'est l'objectif de La charte des usages numériques.

À QUOI ÇA SERT ?

- À permettre à chacun de se situer et d'évaluer ses pratiques actuelles en matière d'outils numériques
- À faire prendre conscience à tout le monde que certaines de nos habitudes peuvent avoir des effets gênants pour nous et nos collègues
- À donner un cadre de référence fixant les bonnes pratiques
- À proposer des actions à mener pour faire évoluer nos usages

QUELS SUJETS SONT ABORDÉS ?

- Les principes du droit à la déconnexion applicables
- La sécurité du système informatique
- La gestion de la messagerie électronique
- L'utilisation des téléphones mobiles
- L'usage d'internet
- Les impressions de documents
- La gestion des services de fichier informatiques
- L'utilisation de son poste informatique

COMMENT LA CHARTE A-T-ELLE ÉTÉ CONSTRUITE ?

- L'idée de la charte et ses premières préconisations ont été portées par le CHSCT, dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques psycho-sociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail



- Un groupe miroir d'agents volontaires a ensuite fait des préconisations sur le contenu de la charte.
- En parallèle, les agents impliqués dans la démarche Bureau 2.0 (reprise dans le Challenge des Initiatives) ont réfléchi à de nouvelles manières des communiquer pour lutter contre la surcharge informationnelle.
- La DRH (conditions et qualité de vie au travail), la DINSI et la communication interne ont conçu, rédigé et mis en forme le document
- Sur chaque sujet, une partie « le saviez-vous ? » met en avant des chiffres clefs qui interpellent chacun dans ses habitudes et usages ; une partie « les bonnes pratiques » donne le cadre à suivre pour faire un usage raisonné et efficace des outils numériques

COMMENT SE PROCURER LE DOCUMENT ?

- La charte est accessible dans son intégralité sur Comète rubrique «À la Métropole» feuille de route.

UN LANCEMENT « EN MODE DÉCALÉ »

Question à Anne-Sophie Peyret-Rosà,
responsable unité web et édition (service
communication interne)

Pourquoi ce lancement sur un mode inhabituel ?

« Nous avons voulu éviter que la charte passe un peu inaperçue dans la masse de messages plus ou moins urgents que

nous recevons chaque jour et nous avons considéré que le sujet traité se prêtait à une communication innovante sur la forme. Par l'envoi de ce message qui était un parfait contre-exemple de ce qu'il faut éviter de faire, nous avons voulu à la fois attirer l'attention et montrer que nous ne sommes pas toujours conscients de nos propres modes de fonctionnement en matière

d'usages numériques.

Et nous avons vu que ce mode de communication a bien fonctionné puisque de très nombreux agents ont suivi le lien dans le message pour aller ouvrir la charte dans Comète.

Nous n'en abuserons pas pour autant, l'intérêt de ce type de communication étant son caractère exceptionnel ! »

DÉVELOPPEUR URBAIN, UN RÉFÉRENT POUR FACILITER LES ÉCHANGES ENTRE LES MAIRES ET LA MÉTROPOLE

La réorganisation de la délégation Développement urbain et cadre de vie (DDUCV) a entraîné la création de la direction du Pilotage urbain (DPU). À travers le pilotage et la mise en œuvre des projets de territoire, elle a en charge l'interface avec les communes ainsi que la coordination avec les services métropolitains intervenant dans le domaine de l'urbain. Pour ce faire, des développeurs urbains ont été recrutés comme référents sur quatre territoires. Rencontre avec Stéphanie Despretz, affectée sur le périmètre des Conférences Territoriales des Maires Rhône amont et Porte des Alpes (secteur Est).



STÉPHANIE DESPRETZ,
UNE PRO DES COLLECTIVITÉS
DONT L'ADN URBAIN EST CERTIFIÉ
100% IMPLIQUÉE

Quel est votre rôle ?

Faciliter les échanges entre les acteurs du développement urbain sur les champs de l'aménagement et de l'urbanisme et, plus particulièrement, entre notre collectivité et les maires. Sans me substituer aux relations déjà bien établies, je consolide une vision d'ensemble des projets urbains sur la commune afin de coordonner au mieux les réponses que la Métropole donne aux maires. Ce lien avec les élus de terrain m'est familier. Je l'ai déjà pratiqué sur les thématiques développement économique, habitat, environnement et urbanisme dans les cinq communes pour lesquelles j'ai travaillé précédemment.

Concrètement, comment vous y prenez-vous ?

Se tenir informée de l'actualité liée à mon secteur est essentiel. Je m'y emploie via des ressources internes et externes, mais surtout auprès de collègues travaillant sur les études, les opérations en cours d'aménagement urbain, ou encore l'avancement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI). Pour les opérations de proximité, nous nous voyons régulièrement avec le directeur de territoire de services urbains, référent en ce qui concerne les services

intervenant dans les domaines de la propreté, voirie, etc. Au-delà de la délégation, je rencontre également les coordinateurs territoriaux, les développeurs économiques, etc... pour un précieux enrichissement sur nos missions respectives, souvent fort complémentaires.

Si votre poste était un livre :

Portrait d'un homme heureux d'Erik Orsenna. Urbaniste de formation, je comprends le bonheur qu'a André Le Nôtre à allier esprit inventif et principes d'agencement.

Un geste écologique au bureau :

Imprimer recto-verso avec quatre pages par feuille. Oui, j'ai de bonnes lunettes !

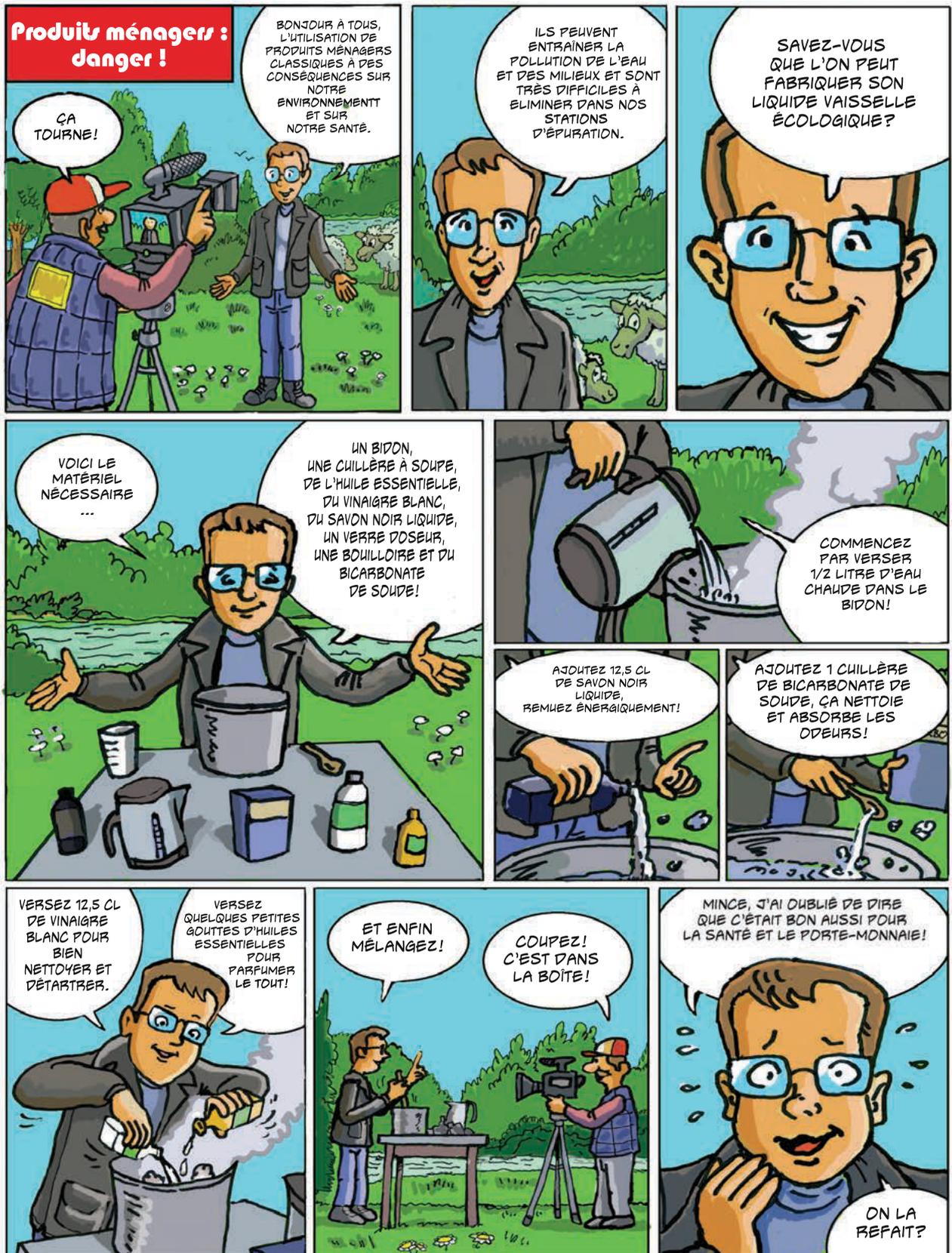
Un terme dont vous recherchez systématiquement l'orthographe :

Sérendipité. Un mot difficile à mémoriser et optimiste sur l'art de tirer profit de circonstances imprévues.

Un clin d'œil pour la Métro en 2019 ?

Que chaque agent mette sa photo sur l'annuaire Comète. On apprécie toujours de mettre un nom sur un visage qu'on croisait régulièrement dans les couloirs !

PRODUITS MÉNAGERS : DANGER !



LES ASSOS

21



JUIN 2018 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04 78 63 41 76

SPECTACLES

AUDITORIUM

- **Youn Sun Nah**
- **Les Huit Saisons**
- **Le Carnaval de la Petite Taupe (spectacle enfants)**
- **Concerts Expresso** : Question sans réponse, Lumière sur les percussions et De Bach à Ravel
- **Ravel** : concerto pour la main gauche
- **Le fantôme de l'opéra** (ciné-concert)
- **Brad Mehldau**

BOURSE DU TRAVAIL

- **Goldmen**
- **Gaspard Proust**
- **Maxime Gasteuil**

GROUPAMA STADIUM

- **Stars 80 & Friends**



MAISON DE LA DANSE

- **Patrice Thibaud**
- **Le retour d'Ulysse** (opéra)
- **Ballet Theater Basel**

OPÉRA DE LYON

- **Jiri Kylian**
- **Banc de sable** (spectacle enfants)



THÉÂTRE GUIGNOL

- **Guignol magicien**
- **Guignol, enseignant malgré lui**

TRANSBORDEUR

- **Tokio Hôtel**

LYON CITY CARD :

carte 1 jour ou carte 1 an, renseignements auprès du COS.

EXPOSITIONS

- **Expo photo « Steve Mc Curry »** à la Sucrière

SPORTS

TOP 14 : LOU / Racing 92 - LOU / Clermont - LOU / Castres

Tous les autres matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

OL / Montpellier - LDLC ASVEL

Tous les matchs sont ouverts à l'inscription (formulaire à l'accueil et sur le site du COS).

LOCATIONS ÉTÉ

Les locations d'été 2019 seront mises en ligne début février 2019. Vous trouverez les modalités d'inscription et les descriptifs sur le site internet du COS : www.cosmely.fr

CAMPS POUR LES ENFANTS

pendant les vacances de Février, Printemps, Été et Toussaint 2019 :

Le comité social vous propose de choisir un séjour parmi ces organismes : AFCV, DJURINGA JUNIORS, TEMPS JEUNES, MONDIAL JUNIOR, VACANCES POUR TOUS, TELLIGO et UCPA, et LOISIRS MOTOSPORTS (pour l'été uniquement). Pour pouvoir bénéficier de cette prestation les inscriptions doivent impérativement se faire au comité social qui vous fournira tous les renseignements nécessaires et le montant des participations.

SORTIES DE SKI

2 sorties de ski sont organisées au mois de mars : le 16 mars à L'ALPE D'HUEZ (accès OZ-EN-OISANS) et le 24 mars à TIGNES. Le programme, le calendrier et les tarifs sont accessibles sur le site du COS www.cosmely.fr



Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
 **Comète** : Rubrique "A la pause" - **Le site** : www.lyonsportmetropole.org

FOULÉE DES MONTS D'OR : 26^E ÉDITION

Top départ de la 26^e édition de la Foulée des Monts d'Or le dimanche 27 janvier à 9h devant la mairie de Saint Romain au Mont d'Or. Nous vous proposons un parcours de 25 km avec 753 mètres de dénivelé à courir en individuel ou en relais à deux (12.5km/12.5km : navette gratuite du départ à mi-parcours). Au lendemain des fêtes de fin d'année, cette



course s'inscrit dans un esprit de convivialité et de bonne humeur. L'épreuve emprunte principalement des routes carrossables et, sur une partie du parcours, un chemin agricole. Tarifs : 20€ en individuel et 30€ en relais. **Inscriptions et renseignements** : 04 78 28 95 42 ou www.lyonsportmetropole.org

SKI ALPIN

Tous les samedis, de décembre à fin mars, la section ski alpin de Lyon Sport Métropole propose des sorties variées dans des stations familiales, proches, petites ou grandes ainsi que deux weekends. Deux moniteurs fédéraux proposent gratuitement des cours, le matin, si vous le souhaitez, pour tous, grands et petits, jeunes et moins jeunes, tous niveaux confondus.



Le trajet se fait en car grand tourisme. Le tarif est tout compris (transport en car avec départ et retour sur Lyon + forfait) est le plus bas pratiqué dans notre région.

- 19 et 20/01 : weekend à la Toussuire
- 26/01 : La Clusaz
- 09/02 : Les 7 Laux
- 09/03 : Courchevel
- 16 et 17/03 : Valcenis

Retrouvez l'ensemble de nos sorties sur notre site : www.lyonsportmetropole.org - Section ski alpin
Renseignements sur les inscriptions, tarifs et calendriers des sorties ski alpin : Jean Marc Bérard : 06 34 39 26 95 skialpinism@gmail.com



ELECTIONS PROFESSIONNELLES MERCI !!!!

Merci aux agents de la métropole de Lyon qui ont apporté leurs voix à la CGT. Même si la CGT se voit rétrograder à la 2ème place, il n'en est pas moins que vos voix ont participé à la représentativité nationale. La CGT étant confortée comme première organisation syndicale dans la Fonction publique. Ces résultats nous encouragent à poursuivre sans relâche le combat syndical pour la Fonction publique, tous les agents de la Métropole et ses usagers. Les enjeux sont importants. Au gouvernement, des décisions sur l'avenir de nos caisses de retraite dès le 1er semestre 2019, notamment sur les régimes spéciaux (insalubrité) vont être attaqués. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique devra se prononcer sur les décisions du gouvernement à partir des voix de 5 millions de fonctionnaires représentatifs. Des syndicats réformateurs signeront les accords de cette nouvelle réforme des retraites, ne vous trompez pas (retraite Fillon). La CGT considère que notre système de retraite par répartition est le plus juste afin d'avoir le montant d'une retraite prévisible et doit être amélioré. Nous continuerons à défendre

toutes les revendications que vous mettez en avant, vos inquiétudes, les mutuelles, la rémunération, les conditions de travail. Pour toutes les catégories d'agents, dans les directions et Délégations. Nous remercions le personnel pour la confiance renouvelée et saluons le travail des militantes et militants qui ont mené une campagne dynamique. A bientôt dans vos services et lieu de travail, pour échanger avec vous, de vive voix.

Vos responsables et élus CGT

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr
Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon
Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon (Immeuble Gémellyon Sud)
<http://cgt-metropolede Lyon.reference-syndicale.fr/>



Merci à vous,

Le 06 décembre était le jour J des élections professionnelles, nous remercions tous les électeurs qui nous ont apporté leur suffrage. La recomposition du paysage syndical est maintenant assez émiétée, nous continuerons à défendre tous les dossiers, ce qui ne nous empêchera pas de travailler avec les syndicats qui portent des valeurs proches des nôtres.

Nous avons bien conscience que le pouvoir d'achat pour certains agents, dont le quotidien est difficile, est une revendication majeure. C'est pourquoi nous venons de demander au Président de la Métropole de mettre en place une prime, telle que celle proposée par le Président de la République pour les entreprises privées.

Pour retrouver toutes nos infos consultez notre blog

Sachez que pour le mandat qui s'ouvre nous continuerons à vous défendre en siégeant dans toutes les instances pour faire entendre votre voix. Nous porterons les sujets qui nous concernent tous (rémunération, carrière, reconnaissance, organisation, défenses du service public en régie, qualité de vie au travail...) et nous défendrons nos revendications.

Nous espérons que les conditions de travail et le dialogue social à la métropole s'amélioreront

BONNE ANNEE 2019 à tous et chacun (e) !

Si vous souhaitez plus d'information,
 contacter la Cfdt au 04 28 67 56 51
 Ou par mail cfdt@grandlyon.com



LA FA a réussi !!

Nous souhaitons tous vous remercier de la confiance que vous avez su nous accorder en

votant FA le 6 décembre 2018. Vous avez vu où se trouvait le vrai syndicalisme, celui qui n'œuvre que pour les agents, pour leur bien-être au travail, pour la reconnaissance professionnelle et vous accompagner régulièrement avec de nombreuses informations sur le quotidien au travail.

Grâce à notre siège en COMITE TECHNIQUE, nous pourrions exprimer vos attentes.

Très belle et heureuse année



FA-FPT - Gemelyon Sud
 59 bd Vivier Merle Lyon 3ème
 04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



Quelques soit l'analyse que l'on porte sur le mouvement des gilets jaunes il est incontestable que la question es-

sentielle du pouvoir d'achat y occupe une place centrale. Face à la pression le président de la république a été contraint d'annoncer quelques mesures. C'est pourquoi la fsu demande à Mr le président de la métropole de Lyon la revalorisation du régime indemnitaire de 200€ net pour les traitements inférieure à 1500€; pour les traitements compris entre 1501€ et 2000€ 150€ net et pour les traitements supérieur à 2001€ 100€ net. Nous nous tenons à disposition de toutes celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre afin d'envisager les formes d'actions pour obtenir satisfaction.

FSU - 3 rue des Cuirassiers
 69003 Lyon 04 28 67 56 55
 Port. 07 63 07 86 85
FSU@grandlyon.com



Il se passe quelque chose...

Dans la diversité sociale, même s'il

s'agit essentiellement des couches populaires et de classes moyennes inférieures, un mouvement naît qui concerne toutes les générations, les hommes comme les femmes, et il n'est pas anti-écologique comme il fut tenté de le dire à ses débuts. Même s'il ne correspond pas aux formes de l'expression politique et de la mobilisation sociale en vigueur, il porte en lui le besoin de justice sociale dans un pays qui divise tant et plus en accentuant les inégalités. Evidemment, en son sein, il y existe aussi des agents de la Fonction Publique. Alors ne faudrait-il pas ouvrir le débat de notre côté également ? La parole vous appartient !

Nous profitons de cet article pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette année 2019.

SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



En 2019, un regard neuf sur le syndicalisme à la Métropole

Les résultats obtenus aux élections de décembre dernier nous **engagent** auprès de vous et de l'administration. Pour parvenir à une Métropole plus humaine, sociale et équitable avec ses agents, nous entendons, en lien avec les autres organisations syndicales, proposer à l'exécutif des actions prioritaires sur les champs du **pouvoir d'achat, des déroulements de carrière et de la qualité de vie au travail**. Ces chantiers nécessiteront courage et implication. Aussi, comme nous avons procédé dans l'initiation du télétravail, nous construirons ces mesures de progrès avec vous via des consultations et réunions. Pour vous tenir au courant de nos réflexions, du déroulé des CAP, COS, CHSCT, CT, heures et lieux d'informations syndicales, consultez notre site : www.unsa-metropole@grandlyon.wixsite.com/unsa69. Et surtout inscrivez-vous à notre newsletter où, dès fin janvier, vous trouverez des rubriques très utiles!

Que 2019 pose les premières pierres d'un dialogue plus responsable entre partenaires sociaux et administration. C'est ce pour quoi l'UNSA se mobilisera dans votre intérêt et celui du service public. L'équipe de l'UNSA vous souhaite ses meilleurs vœux.

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2019

La CFE-CGC vous adresse à tous et à toutes ainsi qu'à vos proches ses meilleurs vœux pour 2019, que cette nouvelle année soit synonyme de bonheurs, de joies familiales et de réussites professionnelles.

La CFE-CGC du Grand Lyon tient à remercier l'ensemble des agents qui ont voté lors des élections professionnelles du 6 décembre dernier.

C'est votre participation qui permet la pluralité syndicale appelée de vos vœux et soutenue par notre organisation.

Grâce à vous, la CFE-CGC continuera à vous représenter et à porter vos demandes auprès de l'administration et des élus de la Métropole. C'est grâce à vous qu'il nous sera possible de poursuivre nos actions, de remettre nos valeurs au premier plan, de défendre activement un projet commun plus respectueux de l'humain et porteur d'adhésion tant pour les personnels que pour l'usager.

C'est pourquoi, nous vous encourageons à être toujours plus nombreux à venir nous rejoindre pour nous soutenir et nous faire part de vos propositions, vos réflexions ...

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir :

Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle

Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers -

69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com

Blog : cqcmetropolede lyon.blogspot.fr



Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2019.

Merci d'avoir fait confiance à la CFTC pour ce nouveau mandat.

Pour cette nouvelle année, nous voulons :

- un RIF pour tous,
- un contrat de groupe ouvert sur la complémentaire santé permettant à chacun de choisir,
- une prévoyance rénovée après 6 ans de convention,
- ne reconnaissance de la performance collective en application du décret de 2012,
- la généralisation du télétravail.

La protection et le pouvoir d'achat des agents restent notre préoccupation.

Nous avons besoin de votre relais et de vos retours depuis le terrain pour arriver progressivement à améliorer les situations.

La Métropole doit se construire avec nous et non contre nous.

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04.28.67.56.49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



Merci !

Force Ouvrière remercie les nombreux sympathisants et tous nos adhérents pour la confiance que vous nous avez témoignée le 6 décembre.

Grâce à vous, nous maintenons nos positions, dans une période de turbulences et de vents contraires.

Nous avons toujours été à vos côtés, pour vous accompagner, et vous soutenir dans les situations difficiles et mal engagées

Mais le travail accompli sur le terrain ne s'arrête pas là !

Il nous reste bien des combats à mener et nous sommes conscients du chemin à parcourir.

Nous invitons toutes celles, et tous ceux qui souhaitent adhérer à une force agissante, à rejoindre nos rangs.

Ensemble, nous irons plus loin dans la défense de vos intérêts et le maintien de nos acquis.

Merci de votre confiance et bonne année 2019

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon

04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



2015

Deux moteurs robustes...
et ça n'avance pas.



Pourtant y'a des ratés...

En 2019, un regard neuf sur le syndicalisme à la Métropole



unicatmetropole@grandlyon.com
tél Bruno COUDRET
Secrétaire Général :
06 62 24 69 39



« Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. »



CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com



CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES 430 MÉDAILLÉS :

208 médailles argent (20 ans) / 105 médailles vermeil (30 ans)
116 médailles or (35 ans) / 1 médaille Grand or (40 ans)

**COM⁺
INTERNE**